



## La relation avec mon client se tend alors que je réclame mon dû

-----  
Par CamLef

Je ne parviens pas à recouvrer une créance qui m'est due.

J'ai laissé au client un délai de règlement plus que confortable (45 jours fin de mois) et après avoir encore attendu une dizaine de jours je l'ai relancé... Je suis un peu perdue car j'ai perçu chez le client un forme de chantage sur la suite de nos prestations... Difficile de récupérer son dû sans hausser le ton... Quels sont vos conseils ?

Merci

Camille

-----  
Par jodelariege

bonjour

si vous n'avez pas satisfaction après une mise en demeure (par lettre recommandée avec accusé de réception sur le site de la poste ,site qui archive votre lettre et facture et on ne peut pas dire qu'il n'y avait rien dans la lettre...) de régler la facture dans un délai précis vous pouvez sans doute utiliser l'injonction de payer si la somme due est inférieure à 5000 euros

lire ci dessous

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746>

n'entamez pas d'autres travaux avant d'avoir été payé de votre 1° facture sinon vous risquez de faire tous les travaux "gratuitement...."et d'avoir beaucoup de mal à vous faire payer l'intégralité des travaux  
c'est plutôt à vous de faire du chantage: pas de paiement de cette facture après d'autres travaux...